

COMMUNIQUE

La cause de la contamination par les dioxines à Stabroek
n'est pas à rechercher dans la chaîne alimentaire

30/08/2007

La conclusion de l'enquête de l'Agence alimentaire fédérale a abouti aux conclusions suivantes. Au total, 4 échantillons dont les valeurs en dioxine dépassaient la norme ont été trouvés. Il s'agissait d'un échantillon d'herbe, d'un échantillon d'ensilage d'herbe, d'un échantillon de lait et d'un échantillon de graisse bovine.

L'AFSCA a procédé dans le cadre de ses compétences à plusieurs analyses en vue de détecter la cause de la contamination. Les résultats des analyses et de l'enquête démontrent que l'origine de la contamination ne vient pas des engrais, des amendements ou des aliments commerciaux pour animaux.

Sur base des résultats d'analyse des échantillons pris par l'AFSCA et la VMM (Vlaamse Milieumaatschappij) le Comité Scientifique de l'Agence a émis un avis. Ledit Comité conclut que la contamination de l'herbe vient très vraisemblablement, via l'air, d'une source non thermique. Selon le Comité Scientifique la pollution environnementale est la cause présumée du dépassement des normes de dioxines et de PCB de type dioxine dans les bovins.

En 2006, l'Agence a procédé à 5.094 contrôles visant à détecter des dioxines, des PCB de type dioxine et des PCB. 857 de ces contrôles ont été effectués sur des animaux à l'abattoir. Lors de ces contrôles, 3 bovins seulement présentaient un dépassement de la norme. En 2007, l'Agence a déjà prélevé 3057 échantillons, dont 8 présentaient des valeurs légèrement supérieures à la norme pour la dioxine et les PCB de type dioxine. Dans pareils cas, l'agence entreprend toujours une enquête visant à vérifier l'étendue du problème, même si aucun risque n'a été détecté pour la santé humaine et animale.

personne de contact pour la presse francophone :
Pierre Cassart : 0477 69 35 65

